

Je dirai, pour terminer, que nous espérons tous que Dieu donnera au gouvernement et à la Chambre le courage et la sagesse nécessaires pour guider leur action en ces temps difficiles.

Une voix: Amen.

M. Cafik: J'espère aussi que les deux hommes qui sont entre les mains de ces bandits recouvreront leur liberté. Je sais que le gouvernement fera tout son possible pour y arriver et je prie Dieu qu'il y réussisse.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Ma foi, monsieur l'Orateur, après avoir écouté le député d'Ontario (M. Cafik) les mots du ministre de la Justice (M. Turner) me reviennent à la mémoire et me troublent. J'ai toujours eu beaucoup d'admiration pour le ministre de la Justice; je pense bien qu'il s'acquittera toujours de sa charge de son mieux. Il a dit, de fait: Ne craignez rien; je vois bien que nous jouirons d'un pouvoir trop vaste, mais tant que je serai ministre de la Justice, les députés et les Canadiens en général n'auront rien à craindre. Je lui répondrais, monsieur l'Orateur, que s'il était remplacé par son homologue de la province d'Ontario, je ne serais pas aussi rassuré sur l'interprétation du règlement.

• (9.10 p.m.)

Ce que je tiens à souligner, c'est que c'est une vieille ruse libérale que d'affirmer: Ne craignez rien; tant que nous serons au pouvoir, nous ne ferons pas de mal à personne. Or, c'est la règle du droit qui gouverne, pas celle des hommes. Le ministre de la Justice a toute ma confiance et aussi, je crois, celle du Canadien moyen.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Mais les hommes succèdent aux hommes. Le ministre de la Justice que nous avons aujourd'hui pourrait bien être remplacé avant l'expiration du règlement. Permettez-moi de dire tout de suite que personne ne sous-estime la gravité de la crise qui sévit au Québec à l'heure actuelle, crise qui a amené la promulgation de certains décrets du conseil mettant en vigueur la loi sur les mesures de guerre et les règlements y afférents. Le ministre de la Justice et le personnel de son ministère sont à la hauteur des pouvoirs qui leur ont été conférés. Mais lorsque les membres du gouvernement se sont présentés à la Chambre ce matin, ils avaient déjà proclamé la loi durant la nuit. Nous sommes donc maintenant là à débattre ce qui s'est passé la nuit dernière. La loi a été proclamée avant l'ouverture de la séance de ce matin.

C'est là la prémisse fondamentale de mon exposé. La loi a été proclamée par le conseil exécutif avant la réunion du Parlement. Bien que l'heure ne soit pas aux récriminations et aux reproches, certes le gouvernement connaissait depuis longtemps la crise qui sévissait, en particulier dans cette province-là, comme l'a si bien exprimé le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker), et il aurait pu et dû agir. Les membres du gouvernement parlent du secret et de l'élément de surprise. La Chambre aurait pu se réunir à huis clos et adopter cette

[M. Cafik.]

loi. Nous connaissons tous les problèmes qu'affronte la province de Québec. Nous savons tous que la situation est telle que non seulement le règne de la paix et de l'ordre est menacé dans cette province, mais que l'unité du pays est également en péril.

Quoi qu'il en soit, c'est la méthode employée que nous jugeons répréhensible. Nous avons prié le gouvernement d'agir. Nous lui avons demandé de rétablir la paix et l'ordre au Québec. De nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre, bien que certains d'entre nous doivent agir seuls, ont demandé que les lois sur l'immigration soient plus sévères; ainsi les révolutionnaires étrangers qui sont responsables de la crise au Québec n'auraient pas pu entrer au pays et s'infiltrer dans notre société pour y mettre en péril le règne du droit. En conséquence, le gouvernement a sa part de responsabilité dans la situation actuelle.

Permettez que je répète. A l'ouverture de la séance aujourd'hui la loi était déjà en vigueur. La position que je tiens à faire connaître, et je suppose qu'elle est celle de mon chef, c'est qu'il nous faut adopter à ce moment-ci une loi extraordinaire afin de rétablir la justice et l'ordre dans la province de Québec et partout où cela s'impose au Canada. Mais, monsieur l'Orateur, de quels outils nous servirons-nous pour le faire? Nous avons demandé la guerre contre le crime. Nous prions le gouvernement depuis deux ou trois ans d'instituer une commission royale d'enquête pour nous renseigner sur la situation, entendre des témoignages et connaître les noms de tous ceux qui se sont infiltrés dans notre société. Si l'on avait acquiescé à cette demande nous aurions leurs noms et connaîtrions leurs agissements. Malheureusement rien de ce genre n'a été fait. C'est pourquoi nous avons demandé de combattre le crime, de poursuivre ceux qui cherchent à désorganiser la société et tout ce qu'elle représente dans le Canada d'aujourd'hui.

Je le répète, de quel genre d'instruments devrions-nous nous servir? On ne guérit pas un mal en mettant les choses au pis. C'est pourtant la première chose dont je blâme le ministre de la Justice, car c'est justement ce que vient de faire le gouvernement. Ce genre de loi est aussi mauvais que le mal auquel il tente de remédier.

Une voix: Qu'auriez-vous fait alors?

M. Woolliams: Je vais y venir, si le député veut bien m'entendre. S'il avait écouté le chef de mon parti aujourd'hui, il n'aurait pas besoin de poser cette question, d'où je conclus qu'il a dû s'absenter de la Chambre. Ce que notre parti aurait fait, nous l'avons déjà dit; il aurait modifié le Code criminel afin de le doter des pouvoirs nécessaires pour remédier à la situation et à la crise actuelles. Je félicite le ministre de la Justice d'avoir compris d'une certaine façon notre prise de position, comme l'a révélé son discours.

Après avoir temporisé pendant si longtemps, le gouvernement a décidé qu'il avait besoin d'une surprise et il l'a déjà lancée. Souhaitons que la semaine prochaine le gouvernement présente une loi pour remplacer ces règlements, une loi qui établirait au Canada la règle du droit tout en protégeant les droits civils de tous les Canadiens. J'ai entendu les propos du maire de Montréal et ceux du